

Pêche et conchyliculture

Pêche maritime

Présentation

La **pêche maritime** demeure un élément important de l'économie bretonne. Les ventes pèsent près de 134 millions d'euros pour les 33 113 tonnes de produits déclarés en 2015. Avec ses quatorze halles à marée, la Bretagne assure 47 % des ventes nationales de poissons, crustacés et coquillages. Les premières espèces commerciales en valeur sont la baudroie, la langoustine et la coquille Saint-Jacques. À elles seules, ces trois espèces représentent 80 % de la valeur des ventes.

Par ailleurs, la pêche maritime donne naissance à une véritable filière par les activités qui lui sont directement liées : le mareyage, les industries agroalimentaires de transformation du poisson, mais aussi les activités connexes dans la construction et la réparation navale. En termes d'emplois, aux 4 885 marins embarqués en Bretagne en 2015, il convient d'ajouter les emplois des autres activités de la filière, avec notamment près de 2 775 salariés dans les établissements bretons (de plus de 20 salariés) de l'industrie de transformation du poisson. La Bretagne emploie un tiers des marins de métropole.

La Bretagne est la région française la plus concernée par la pêche maritime. Près de 30 % des navires de pêche de France métropolitaine en activité sont immatriculés en Bretagne et la région est très spécialisée aussi bien pour les activités de grande pêche, de pêche au large ou côtière mais que pour des activités de petite pêche, notamment pour la conchyliculture. Au regard des ventes déclarées dans les halles à marée bretonne, figurent des produits qui font la réputation de la région comme les coquilles Saint-Jacques, les langoustines, les sardines ou encore la lotte et le bar...

La consommation annuelle des produits de la mer (frais et surgelés) est estimée à 34 kg par habitant en 2014. Cette quantité est répartie en 59 % de poissons de pêche, 19 % de coquillages et crustacés d'élevage, 12 % de poissons d'éle-

vage et 10 % de coquillages, crustacés et céphalopodes de pêche. Les principales espèces achetées sont les moules, le saumon, les huîtres et le cabillaud. Ces quatre espèces représentent 70 % des produits de la mer achetées par les consommateurs.

Définitions

Pêche maritime : il s'agit de la pêche professionnelle pratiquée en mer ou en estuaire. Elle peut être caractérisée selon la transformation réalisée à bord des navires : la pêche fraîche qui regroupe les produits de la pêche sans transformation ou simplement réfrigérés, la pêche congelée ou transformée où les produits de la pêche peuvent être congelés, salés, transformés en pulpe ou en filets.

Elle peut également être caractérisée selon le genre de navigation : la grande pêche concerne les navires de plus de 1 000 Tonneaux de Jauge Brute (TJB), ou ceux d'au moins 150 TJB qui s'absentent plus de 20 jours du port. Pour la pêche au large, l'absence du port dépasse 96 heures. Pour la pêche côtière, l'absence du port se situe entre 24 heures et 96 heures. Pour la petite pêche, l'absence du port n'excède pas 24 heures.

Ventes des pêches maritimes : ventes des navires sous pavillon français réalisées dans les quartiers maritimes de Bretagne, quels que soient le lieu de pêche et le quartier d'immatriculation du navire. Les ventes à l'étranger sont exclues. Les quantités sont exprimées en équivalent poids vif.

Halles à marée bretonnes : Audierne, Brest, Cancale, Concarneau, Douarnenez, Erquy, le Guilvinec, Lesconil, Loctudy, Loguivy, Lorient, Quiberon, Roscoff, Saint-Guérolé, Saint-Malo, Saint-Quay-Portrieux.

Pour en savoir plus

Site de la direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique - Manche Ouest

www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest

Site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Site FranceAgriMer

www.franceagrimer.fr

Pêche et conchyliculture

Pêche maritime

Flottille et emplois dans la pêche maritime en 2015

Unité : nombre	Navires de pêche		Marins embarqués		Jours travaillés	
	Bretagne	France métro.	Bretagne	France métro.	Bretagne	France métro.
Grande pêche	16	22	796	1 001	218 792	268 756
Pêche au large	132	277	1 232	3 020	307 755	706 696
Pêche côtière	124	446	670	2 610	177 083	659 547
Petite Pêche	881	3 201	2 102	6 823	507 800	1 643 240
Conchyliculture petite pêche	2	20	85	830	25 525	246 610
Total	1 155	3 966	4 885	14 284	1 236 955	3 524 849

Source : Meem - DGITM / DAM / SDSI, DPMA / BSPA

Ventes annuelles déclarées en halle à marée en 2015

	Quantités (en tonnes)			Valeurs (en milliers d'euros)		
	Bretagne	France	Part Bret. / France (%)	Bretagne	France	Part Bret. / France (%)
Principales espèces						
Baudroie (lotte)	11 308	13 443	84	58 655	71 110	82
Bar	798	2 972	27	11 593	39 016	30
Coquille Saint-Jacques (AOC)	6 949	14 625	48	16 903	43 277	39
Langoustine	2 952	3 666	81	32 277	40 077	81
Sardine	7 862	13 736	57	6 662	11 647	57
Seiche	3 244	9 620	34	7 873	28 479	28

Source : FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2015

Ventes déclarées en halle à marée

	Quantités (en tonnes)		Valeurs (en milliers d'euros)		Évolution 2014 - 2015 (en %)	
	2014	2015	2014	2015	Quantités	Valeurs
	Le Guilvinec	17 451	18 153	64 109	71 883	4
Lorient	18 947	18 746	56 839	63 274	-1	11
Erquy	12 474	11 331	31 553	31 908	-9	1
Saint-Quay-Portrieux	10 482	11 767	24 371	28 116	12	15
Roscoff	6 206	5 076	21 272	19 888	-18	-7
Concarneau	5 404	4 296	20 774	19 874	-21	-4
Saint-Guérolé	9 678	9 321	18 999	19 043	-4	0
Loctudy	2 863	3 366	10 677	13 042	18	22
Audierne	1 438	1 497	6 797	7 397	4	9
Brest	1 151	925	6 884	6 030	-20	-12
Quiberon	1 055	1 181	4 238	5 076	12	20
Douarnenez	4 650	2 562	4 294	2 844	-45	-34
Saint-Malo	1 006	834	2 656	2 239	-17	-16
Cancale	136	168	457	410	24	-10
Bretagne	92 941	89 223	273 920	291 024	-4	6
Total France métropolitaine	198 432	193 053	608 629	644 368	-3	6
Part Bretagne / France	47 %	46 %	45 %	45 %	///	///

Source : FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2015

Présentation

La France est le deuxième producteur en aquaculture dans l'Union Européenne (UE) derrière l'Espagne avec un peu plus de 200 000 tonnes. La conchyliculture est le secteur dominant avec 160 000 tonnes d'une valeur de plus de 550 millions d'euros, essentiellement des huîtres et des moules (voir page 154). La production piscicole s'élève à 45 000 tonnes en 2013 dont 40 000 tonnes pour la pisciculture continentale et 5 000 tonnes pour la pisciculture marine. Le secteur piscicole emploie 2 400 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros. Les emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une activité plus importante dans les cinq zones suivantes : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, et la Bretagne.

La pisciculture continentale est la seconde activité aquacole française derrière la conchyliculture, 40 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros. La première production en pisciculture continentale est celle des salmonidés. La France est le second producteur européen après l'Italie pour les salmonidés, notamment la truite Arc-en-ciel. Elle s'élève à environ 32 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 108,3 millions d'euros. Les ventes pour la consommation représentent la moitié du chiffre d'affaires. La quasi-totalité de ces ventes concerne la truite Arc-en-ciel. En Bretagne, 84 % des emplois permanents sont à temps complet (ETP).

Les 374 entreprises de salmoniculture continentale emploient 1 700 personnes pour 1 300 ETP. La quasi-totalité des emplois sont des emplois permanents, majoritairement à temps complet. Les entreprises de salmoniculture sont majoritairement en statut individuel (37 %).

Les 27 entreprises de pisciculture marine emploient 540 personnes pour 500 ETP dont 95 % sont assurés par des permanents avec une large majorité de temps complet. Les entreprises de

pisciculture d'esturgeon sont les moins nombreuses, 9 entreprises en Bretagne. Elles emploient 135 personnes dont 114 ETP.

Les contraintes environnementales sur l'eau et, surtout, les conflits d'occupation du littoral ont bloqué depuis longtemps le développement de la pisciculture. Néanmoins, les pisciculteurs font des efforts d'équipement, en partie pour s'adapter aux normes. Le traitement des rejets d'élevage n'est pas systématique mais il s'est imposé dans les plus gros élevages surtout en Bretagne pour répondre à l'obligation réglementaire de la directive « Nitrates ».

Définitions

L'enquête statistique Aquaculture est réalisée annuellement par courrier sous la responsabilité de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les organisations professionnelles de la filière y sont associées.

Les objectifs de l'enquête sont : l'identification précise des entreprises salmonicoles, l'estimation de la production de celles-ci et la collecte de données structurelles, économiques et techniques sur l'aquaculture.

L'aquaculture concerne les productions de poissons (pisciculture), coquillages (conchyliculture) et crustacés.

La pisciculture en France regroupe quatre secteurs d'élevage distincts : la salmoniculture (élevage de salmonidés y c. truites Arc-en-ciel, et poissons d'élevages...), la pisciculture marine (bars, daurades, autres poissons marins...), la production de caviar et la pisciculture d'étangs (truites, brochets, sandres...).

Pour en savoir plus

Site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Site du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA)

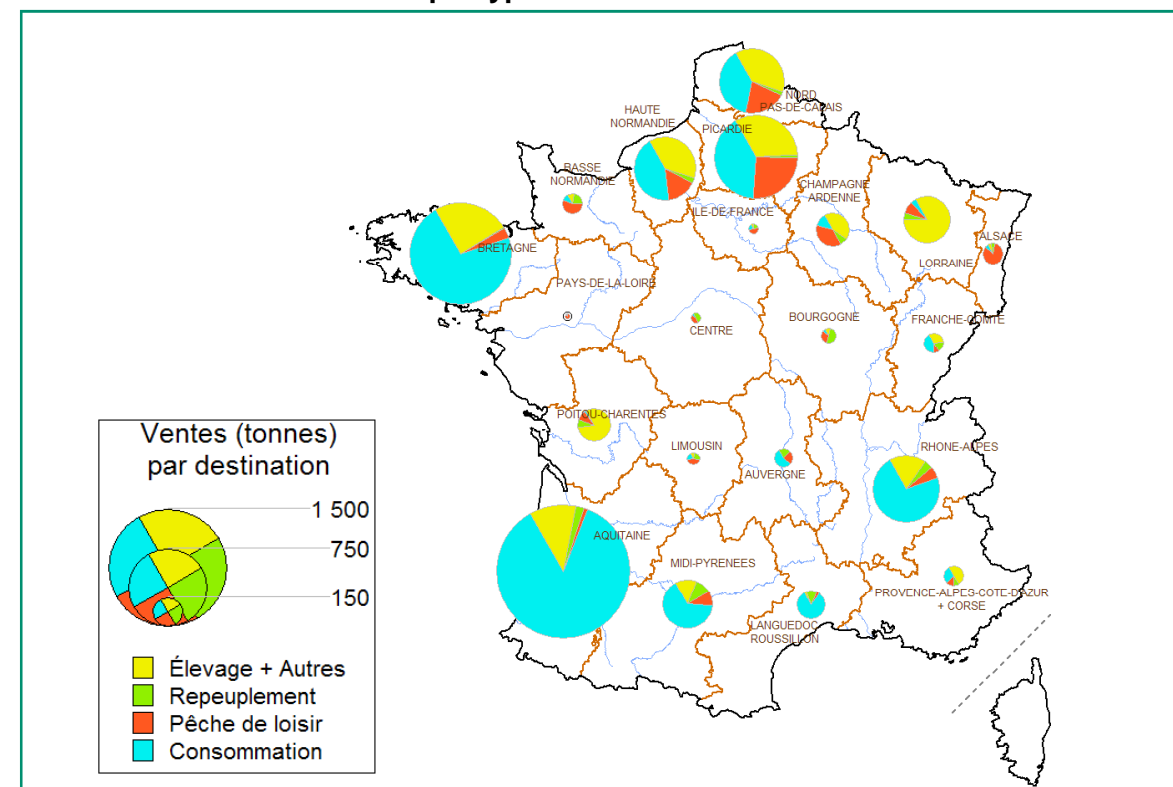
<http://www.poisson-aquaculture.fr>

L'emploi dans les entreprises piscicoles en 2013

	Nombre d'entreprises	Emploi total		Emploi permanent		Emploi saisonnier		
		Emplois	ETP	Emplois	dont temps complet	ETP	Emplois	ETP
Pisciculture marine	27	539	502	492	456	476	47	26
Pisciculture d'esturgeon	9	135	114	131	104	113	4	2
Salmoniculture continentale (1)	374	1 667	1 295	1 446	1 108	1 240	221	54
Aquitaine - Poitou-Charentes	60	305	251	281	221	244	24	8
Rhône-Alpes	39	212	168	185	141	160	27	8
Midi-Pyrénées	43	229	163	181	142	156	48	7
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	25	167	132	148	113	127	19	5
Bretagne - Pays de la Loire	32	140	118	128	107	116	12	2
Haute et Basse Normandie.	35	138	108	117	92	102	21	6
Alsace - Lorraine	32	115	87	105	73	84	10	4
Languedoc-Roussillon- Paca - Corse	34	117	84	88	65	75	29	9
Bourgogne - Franche-Comté	23	111	70	89	54	67	22	3
Auvergne - Limousin	33	73	66	71	60	65	2	1
Centre - Île de France - Champagne Ardenne	18	60	48	53	40	46	7	2

(1) élevage en eau douce incluant les piscicultures non commerciales
 Champ : France métropolitaine, sauf pisciculture en étangs
 Source : MEDDE - DPMA - BSPA - Enquête aquaculture 2013

Ventes de salmonidés en 2013 par type de destination



Source : DPMA - BSPA - Enquête aquaculture 2013

Présentation

Au 2^e recensement de la conchyliculture 2012, les deux régions conchyloles Bretagne-Nord et Bretagne-Sud totalisent 624 entreprises. Elles ont commercialisé au total 41 000 tonnes de coquillages, soit le quart de la production française, sur 5 700 hectares exploités.

En 2012, les deux régions conchyloles Bretagne-Nord et Bretagne-Sud ont employé 4 000 personnes pour un équivalent temps plein de 2 000 UTA. En Bretagne-Sud, les entreprises sont majoritairement de statut individuel (56 %), alors qu'en Bretagne-Nord, la forme sociétaire domine (74 %) ; l'EARL y représente 3 entreprises sur 10. Les effectifs ont diminué de 16 % entre 2001 et 2012. La main-d'œuvre familiale est plutôt majoritaire en Bretagne-Sud (51 % des UTA) contre 39 % pour la Bretagne-Nord.

Depuis 2001, la production de ces deux régions conchyloles a globalement diminué de près de 23 %. Cette baisse touche particulièrement la Bretagne-Sud, notamment par le repli important de la production d'huîtres creuses dans un contexte de surmortalité des naissains de captage. En revanche, la production de moules a augmenté de 16 % en Bretagne-Nord par rapport au précédent recensement.

Les coquillages empruntent différents circuits de commercialisation au départ des entreprises. La commercialisation est plutôt diversifiée pour l'huître creuse et plus spécialisée pour la moule edulis. La vente directe est plutôt pratiquée par les entreprises vendant des huîtres creuses : 35 % pour celles de Bretagne-Sud, contre 20 % pour celles de Bretagne-Nord. Les producteurs de moule edulis (dont les moules de bouchot) vendent leur production principalement auprès des grossistes, revendeurs ou mareyeurs : à 65 % pour les entreprises de Bretagne-Nord et 61 % pour celles de Bretagne-Sud. La vente directe pour la moule edulis est marginale, contrairement à l'huître creuse. Les ventes à l'export concernent surtout l'huître : 11 %, contre 2 % pour la moule.

Pour en savoir plus

- Agreste Chiffres et Données - Janvier 2015 - N°226 - « Recensement de la conchyliculture 2012 »
- Agreste Primeur - Juillet 2014 - N°316 - « Recensement de la conchyliculture 2012 – 160 000 tonnes de coquillages commercialisés »
- Agreste Bretagne - Le 4-Pages - Décembre 2014 - N°8 - « Recensement de la conchyliculture 2012 – Chute de l'huître en Bretagne-Sud, progression de la moule en Bretagne-Nord »

Site de la Draaf Bretagne

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Peche-et-aquaculture>

Définitions

Le recensement de la conchyliculture 2012

C'est le deuxième recensement de la conchyliculture, après celui de 2001. Il a été réalisé par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à la demande et avec l'appui financier de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ainsi que les organisations professionnelles conchyloles y ont été associées.

L'objectif de l'enquête

Le but de l'enquête est d'identifier les entreprises qui effectuent du captage naturel de naissains de coquillages ainsi que celles qui possèdent une éclosière de reproduction de coquillages ou une nurserie et celles qui ont une production d'huîtres, creuses ou plates, de moules edulis ou galloprovincialis, de coques, de palourdes et d'autres coquillages. L'enquête permet d'estimer la production et de recueillir des données structurelles et techniques sur les entreprises conchyloles.

L'activité de négoce pur n'est pas recensée. La pêche à pied est prise en compte dès lors que les prises sont intégrées dans un cycle de production recensé par ailleurs.

Régions conchyloles

Les statistiques conchyloles sont présentées dans un découpage géographique comprenant sept régions conchyloles :

- la région **Bretagne-Nord** comprend l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et la partie du Finistère située au nord de la presqu'île de Crozon ;
- la région **Bretagne-Sud** comprend la partie sud du Finistère, le Morbihan et la partie de la Loire-Atlantique située au nord de la Loire.

Les entreprises conchyloles en 2012

Unité : nombre	Entreprises	Emploi total		dont emploi saisonnier	
		Personnes	UTA ⁽¹⁾	Personnes	UTA ⁽¹⁾
Régions conchyloles					
Nord-Normandie	322	3 359	1 373	1 931	177
Bretagne-Nord	236	2 282	1 015	1 298	153
Bretagne-Sud	388	1 752	1 020	710	141
Pays de la Loire	300	1 590	895	701	103
Poitou-Charentes	789	5 977	2 507	3 550	397
Aquitaine	302	1 126	685	359	41
Méditerranée	527	1 629	1 078	459	102
Total	2 864	17 715	8 574	9 008	1 113

(1) UTA : nombre d'Unités de Travail Annuel (y c. main-d'œuvre familiale, non familiale et saisonnière)
Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

Évolution du statut des entreprises conchyloles en Bretagne

	Bretagne-Nord			Bretagne-Sud		
	Nombre d'entreprises	Part (en %)	Évolution 2001-2012	Nombre d'entreprises	Part (en %)	Évolution 2001-2012
Gaec	21	9	- 45	16	4	- 36
EARL	73	31	52	81	21	53
Autres formes sociétaires	80	34	54	72	19	16
Total	236	100	- 8	388	100	- 20

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

